

Union Régionale CGT de la Construction, du Bois et de l'Ameublement Nouvelle Aquitaine

Sommes-nous condamnés à mourir prématurément dans les métiers du BTP, du Bois et Ameublement ?

Ou bien passer sa retraite en chaise roulante et non debout!

Depuis des décennies, la CGT Construction du Bois et de l'Ameublement, par les luttes et ses diverses interventions milite pour une retraite à taux plein à 55 ans pour les salariés de nos métiers.

Avec un mort par jour travaillé dans nos professions, un accident toute les 5 minutes, plus de 55% des salariés du BTP n'arrivent pas à l'âge de la retraite en activité.

La CGT Construction exige une retraite anticipée pleine et entière liée à la pénibilité de nos métiers. Le paiement de la réparation des salariés devra être à la charge des Employeurs par l'obtention d'un trimestre validé par année d'exposition à la pénibilité. Les indemnisations ne doivent pas être à la charge de la collectivité comme actuellement (ASSEDIC, CPAM....)

La retraite à 55 ans n'est pas à mettre en opposition avec l'amélioration des conditions de travail qui nous le constatons tous ne cessent de se dégrader. Il est nécessaire de maintenir et renforcer les moyens des CSSCT pour la prévention dans toutes les entreprises.

Aujourd'hui nous déplorons que les équipes gouvernementales, les ministres et le patronat ont été complices pour que la loi pénibilité ait accouché d'une souris.

Les ministres changent mais les méthodes patronales restent!

Aucune prise en compte de nos revendications n'a eu lieu sur les derniers dispositifs compte pénibilité, comme c'est 1e cas sur beaucoup de sujets. Pour la CGT, l'enjeu d'une juste prévention et compensation de la pénibilité du travail est un des déterminants pour lutter contre la progression des inégalités sociales et de santé. Au lieu de cela, Édouard Philippe a adopté la solution qui ravit le Medef. Le compte par points continue à s'appliquer mais seulement pour six facteurs au lieu de dix (les activités en milieu hyperbare, le travail de nuit, le travail répétitif, le travail en équipes successives alternantes, le bruit et les températures extrêmes)

La manutention manuelle de charges, des postures pénibles, des vibrations mécaniques, des risques chimiques sont sortis du dispositif. Il faudra un taux d'incapacité permanente de plus de 10% pour pouvoir bénéficier d'une retraite anticipée. Concrètement, le gouvernement a donc fait sortir du dispositif des milliers de travailleuses et de travailleurs, notamment ceux de l'industrie de la chimie et de la construction du bois et de l'ameublement.

La CGT exige que la reconnaissance de la pénibilité se fasse par métiers et non par facteurs difficilement mesurables. De plus, les taux d'expositions pour ces facteurs sont au-delà des normes internationales tout en sachant que les salariés sont soumis à plusieurs facteurs à la fois, ce qui aggrave la pénibilité et ses conséquences.

Autre élément du scandale : Les cotisations patronales sont supprimées depuis 2018 et le nouveau compte sera financé par la seule branche accidents du travail/maladies professionnelles (ATMP). Alors même que se pose la question de l'utilisation des excédents de cette branche ATMP afin de pouvoir mener une véritable politique de prévention de la réinsertion professionnelle.

En clair, on déresponsabilise le patronat sur le fléau des maladies professionnelles. Il faudra déjà être malade et prouver une incapacité permanente de 10%, a minima, pour pouvoir enfin bénéficier d'une retraite prise plus tôt mais pas en bonne santé. La CGT porte des propositions simples, transférables tout au long de la vie professionnelle; elles passent par la reconnaissance collective de la pénibilité par métiers au niveau de la branche.

Le pire pour les travailleurs est à venir avec la retraite à points que veut nous imposer le Gouvernement Macron avec l'aval du Patronat.

A nous à défendre nos droits. Commençons à mobiliser en signant la carte pétition du « permis de tuer », carte que nous déposerons aux instances patronales.



Pétition à partager massivement.